

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET :
**MISE A
DISPOSITION DE
SALLES A TITRE
GRACIEUX DANS
LE CADRE DE
CAMPAGNES
ELECTORALES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 09 JUIN 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2021-116

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHIEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

La Ville de Castelnaudary est régulièrement sollicitée à l'approche d'élections en vue de la mise à disposition de salles municipales pour l'organisation de réunions publiques.

L'article L. 2144-3 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que :
« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le Conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette occupation. »

Afin de permettre le bon déroulement de campagnes électorales pour les diverses élections politiques et d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats, il est proposé de mettre gratuitement à disposition les salles municipales pour les réunions organisées dans le cadre de ce scrutin, selon les conditions ci-dessous :

- la mise à disposition de salles municipales sera consentie à chacune des listes ou associations de soutien aux candidats pour deux dates de réunions avant le 1^{er} tour et une date de réunion entre les deux tours (le cas échéant).



- la mise à disposition sera établie en fonction de la disponibilité des salles et des contraintes liées à leur fonctionnement.
- la mise à disposition sera consentie seulement pour la tenue de réunions publiques.

En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de gratuité des salles municipales qui seront mises à disposition dans le cadre des campagnes électorales en cours et à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux de salles municipales dans le cadre des campagnes électorales en cours et à venir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.

Ampliation faite le :
09 JUIN 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
04 JUIN 2021
Par publication le :
09 JUIN 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 04/06/2021
Reçu en préfecture le 04/06/2021
Affiché le **09 JUIN 2021** 
ID : 011-211100763-20210601-DB2021116-DE